

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 5 juin 2023 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu(e)s suivants :

Gilbert Ferland	Jean-Marie Lefebvre
	Nancy Picard
Rock Simard	Daniel Lafèche

Sont également présent(e)s :
Claudine Tremblay, greffière-trésorière
Gyulaine Simard, greffière-trésorière adjointe

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 5 juin 2023**
- 3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2023**
- 4. 2023**
- 5. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment – Rapport et frais
 - 4.2 Inspecteur en voirie – Rapport
 - 4.2.1 Délégation de pouvoir
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses
 - 4.3 Rapport greffière-trésorière
 - 4.3.1 Entente FCM - projet
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Aménagement parc –Suivi
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport de la mairesse
 - 6.2 Rapport du comité des chemins
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4 Rapport du comité environnement - régie des déchets
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique - incendie
 - 6.6 Rapport du comité MADA / famille
 - 6.7 Rapport du comité loisirs
 - 6.8 Rapport du comité parc
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir greffière-trésorière
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 Rénovation centrale – Offre de services surveillance chantier
 - 8.2 Ville de Coaticook – Entente équipements de loisirs
 - 8.3 Congrès FQM 2023
 - 8.4 Action Saint-François – Demande adhésion
 - 8.5 Hôtel de ville – Entretien d'été
 - 8.6 Chemin Fauteux – Facture
 - 8.7 Appel d'offres 2023-03 - Facture
- 9. Avis de motion**
 - 9.1 Règlement 2023-04 – Règlement d'emprunt
- 10. Adoption de règlement**
- 11. Divers**

12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance

Rés. 2023-06-079 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour du 5 juin 2023, tel que présenté, en ajoutant le point suivant :

5.2 Croix-Rouge -Amendement no 1.

ADOPTÉ POUR 5

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2023

Rés. 2023-06-080 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Daniel Lafèche
ET RÉSOLU

D' adopter du procès-verbal du 1^{er} mai 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 5

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1579 d'un montant 1 751,75 \$, avant taxes, représentant 30,25 heures et de 50 kilomètres de frais de déplacements en avril 2023;

Rés. 2023-06-081 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1579 d'un montant total de 2014,08 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en avril 2023.

ADOPTÉ POUR 5

4.1.1 CCU – NOMINATION

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme, le CCU, doivent être nommés par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 7 du règlement municipal 2003-07, le CCU est composé de trois membres du conseil et de trois résidents;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 14 du règlement municipal 2003-07, le conseil peut révoquer le mandat de tout membre du comité qui s'absente à trois (3) réunions successives sans motif ou pour toute autre raison jugée valable ;

CONSIDÉRANT l'absence du résident monsieur Frédéric Mosher à plus de trois (3) réunions successives;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 15 du règlement municipal 2003-07, le conseil peut nommer par résolution une autre personne pour le siège devenu vacant ;

Rés. 2023-06-082 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard

Municipalité de Stanstead-Est

APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE destituer le membre Frédérik Mosher.

ADOPTÉ POUR 5

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie ne dépose pas de délégation de pouvoir pour le mois de mai 2023 aux membres du conseil.

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois de juin 2023.

Niveleuse	30 000. \$
Calcium	71 000. \$
	100. \$

Rés. 2023-06-083

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 5

4.3 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Madame Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière, fait son rapport mensuel.

4.3.1 ENTENTE FCM - PROJET

La directrice générale dépose le projet d'entente associé à la servitude réelle et perpétuelle de conservation qui sera signée avec la Fondation de Conservation Massawippi dans les prochains mois. Les points majeurs en sont énumérés. Les questions des membres du conseil sont répondues.

6. CORRESPONDANCE

5.1 AMÉNAGEMENT PARC –SUIVI

L'agente de projet, Mme Donega et le président du comité parc, M. Daniel Lafèche, résument les actions en cours sur le site du futur parc.

5.2 CROIX-ROUGE - AMENDEMENT NO 1

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanstead-Est a signé une entente pour les services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne pour la période qui couvre juin 2020 et juin 2023;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge canadienne dépose l'Amendement no 1 dans lequel est mentionné :

- Reporte la date de la fin de ladite l'entente (1) d'un an, soit jusqu'en juin 2024;

Municipalité de Stanstead-Est

- Augmente les modalités financières du coût par capita à 0.20 \$;
- Modifie les moyens d'inscriptions et renseignements servant aux rétablissements des liens familiaux;
- Ajoute des précisions quant aux frais assumés par la Municipalité et les informations fournies par la Croix-Rouge ;

Rés. 2023-06-084

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Daniel Lafèche
ET RÉSOLU

DE payer à la Croix-Rouge canadienne le montant total de 225,00\$ pour la période 2023-2024 ;

D' autoriser la mairesse et la directrice générale de signer l'Amendement no 1, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ POUR 5

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

6.8 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Lafèche a fait son rapport au point 5.1.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La greffière-trésorière présente au conseil les dépenses effectuées en mai 2023 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Éric Leroux	120,00 \$
Marchés Tradition	17,96 \$
Guylaine Simard (frais de déplacements)	112,10 \$
Fernanda Donèga (frais de déplacements)	58,53 \$

Municipalité de Stanstead-Est

ASR (Router nouvelle génération firewall) 2320,00 \$
RONA 140,25 \$

Rés. 2023-06-085 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la secrétaire-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 5

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en mai 2023, d'un montant total de 68 633,76 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en juin 2023, d'un montant total de 80 791,34 \$;

Rés. 2023-06-086 **IL EST PROPOSÉ PAR** Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 5

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 RÉNOVATION CENTRALE – OFFRE SERVICES SURVEILLANCE
CHANTIER

CONSIDÉRANT que Mire Architecture Inc. dépose l'offre de services – 2022-29 *Centrale de la Chute Burroughs* pour la surveillance de chantier des travaux de restauration extérieure de l'ancienne centrale des Chutes-Burroughs, d'un montant de 15 965,00 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT que le remboursement des frais surveillance de chantier pour la réalisation de travaux de restauration sont des dépenses admissibles à la subvention octroyé par le ministère du Patrimoine du Québec dans le cadre du programme PSMMPI volet 1;

Rés. 2023-06-087 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' accepter l'offre de services 2022-29 – *Centrale de la Chute Burroughs* tel que déposé par Mir Architecture Inc. pour la surveillance de chantier des travaux de restauration extérieure de l'ancienne centrale des Chutes-Burroughs d'un montant de 18 395,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ POUR 5

8.2 VILLE DE COATICOOK – ENTENTE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
ET LOISIRS

CONSIDÉRANT le résultat de vote de la résolution 2023-05-073 lors de la séance de conseil du 1 mai 2023 :

Municipalité de Stanstead-Est

CONSIDÉRANT que dans l'attente d'informations supplémentaires, la mairesse a reporté le point au conseil de juillet ;

CONSIDÉRANT qu'aucune information supplémentaire jugée significative n'a été transmise par Ville de Coaticook ;

Rés. 2023-06-088

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Lafèche
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE refuser l'Entente des équipements de loisirs, scénario 1, de la Ville de Coaticook, tel que déposée.

POUR 3 CONTRE 2

8.2 CONGRÈS FQM 2023 – INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT que les inscriptions pour le Congrès FQM 2023 qui se déroulera du 28 au 30 septembre prochain au Centre de congrès de Québec, sont présentement en cours ;

Rés. 2023-06-089

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' inscrire la mairesse, Pamela B. Steen, et la conseillère et pro-maire, Nancy Picard, au Congrès FQM 2023 qui se déroulera du 28 au 30 septembre à Québec;

QUE leur frais de déplacements, de repas et d'hébergement (s'il y lieu) seront remboursés par la Municipalité, sur présentation de preuves de dépenses.

ADOPTÉ POUR 5

8.3 ACTION SAINT-FRANCOIS – ADHÉSION 2023

CONSIDÉRANT qu'Action Saint-François, est un organisme qui travaille à l'assainissement, la restauration, l'aménagement et la protection des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT que les rivières Tomifobia et Niger ainsi que le réseau hydrique qui s'y rattache font partie intégrante du bassin de la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, par l'adoption de la résolution 2023-01-009 Défi engagement biodiversité, et par diverses actions telles que sa collaboration avec le COGESAF dans la lutte la propagation de la Renouée japonaise et la mise en place d'une servitude écologique sur le site du futur parc des Chutes-Burroughs, s'est engagé pour la préservation et l'intégrité du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'Action Saint-François participe activement au travail environnemental en Estrie et compte sur le soutien financier des municipalités pour y arriver;

CONSIDÉRANT que le soutien financier des municipalités peut prendre les formes suivantes : soit devenir municipalité membre pour 150 \$ par an, ou bien faire un don à l'organisme en échange d'un reçu fiscal ;

CONSIDÉRANT qu'Action Saint-François pourrait en réaliser des activités de nettoyage et de revégétalisations des berges sur votre territoire;

Rés. 2023-06-090

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre

Municipalité de Stanstead-Est

APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE devenir membre d'Action Saint-François pour l'année 2023 pour un montant total 150 \$.

ADOPTÉ POUR 5

8.4 HÔTEL DE VILLE – ENTRETIEN D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT que l'entretien de la pelouse de l'hôtel de ville doit être fait pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Fred Mosher soumissionne pour le contrat d'entretien de la pelouse, pour un montant total de 600,00 \$;

Rés. 2023-06-091

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre

APPUYÉ PAR Daniel Laflèche

ET RÉSOLU

DE confier à monsieur Fred Mosher l'entretien de la pelouse de l'hôtel de ville pour la saison 2023, pour un montant total de 600,00 \$, payable en septembre.

ADOPTÉ POUR 5

8.5 APPEL D'OFFRES 2023-03 – FACTURE

CONSIDÉRANT que Transport Marcel Morin Inc. dépose la facture no 13179 d'un montant de 74 827,99 \$, taxes non incluses, représentant le montant accordé à l'entrepreneur par la municipalité, pour la réalisation de l'appel d'offres 2023-03;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en voirie approuve les travaux ;

Rés. 2023-06-092

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland

APPUYÉ PAR Rock Simard

ET RÉSOLU

DE payer Transport Marcel Morin Inc. le montant total de 86 033.48 \$, taxes incluses, et représentant le montant total du contrat accordé pour la réalisation de l'appel d'offres 2023-03;

QUE ce paiement est considéré comme final, sans possibilité de paiements supplémentaires dû à une hausse de carburant.

ADOPTÉ POUR 5

8.5 CHEMIN FAUTEUX - FACTURE

CONSIDÉRANT que dans le dossier d'acquisition prescriptive sans opposition du chemin Fauteux, Daniel Parent arpenteur géomètre dépose la facture no 534 d'un montant de 2 058. \$, taxes non-incluses comprenant ses services professionnels et déboursés pour frais d'enregistrement cadastral et permis de lotissement ;

CONSIDÉRANT l'entente signée le 15 mars 2021 entre la Municipalité et Ferme laitière Bellevue Enr et dans laquelle les parties se sont engagées respectivement à acquitter de la manière suivante:

- Les frais de Cour associés à cette procédure seront assumés par la Municipalité ;

Municipalité de Stanstead-Est

- Les frais de d'arpentage, de lotissements, d'inscription au cadastre et tout autre frais de nature cadastrale associés à cette procédure seront assumés par la Ferme laitière Bellevue Enr. ;

Rés. 2023-06-093

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Picard
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE payer la facture no 534 d'un montant total de 2 282,63 \$, taxes incluses, à Daniel Parent arpenteur géomètre pour services rendus ;

DE facturer à Ferme laitière Bellevue Enr., le montant total de 2282,63 \$, taxes incluses et de transmettre copie de la présente facture à titre de justificatif.

ADOPTÉ POUR 5

9. AVIS DE MOTION

9.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-04

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Marie Lefebvre qu'à la prochaine séance de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2023-04 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de rénovation à l'ancienne centrale hydroélectrique de la Chute Burroughs. Lecture du projet de règlement st faite par la directrice générale.

10. RÈGLEMENT

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTION

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2023-06-094

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Picard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 22h10.

ADOPTÉ POUR 5

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse